

Autorisation stations d' amateur

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des stations radioélectriques.

[Présentation](#)

Le service radioamateur permet aux amateurs de différents pays d'échanger en langage clair des messages d'ordre technique ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques à caractère purement personnel et non lucratif.

Conformément aux dispositions de la décision n° 27/00 du 1er mars 2000 relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques, l'utilisation d'équipements radioélectriques pour les besoins du service d'amateur est subordonnée à l'obtention d'un [certificat d'amateur](#).

[Procédure](#)

Cette demande peut être envoyée par mail à l'adresse autorisation@anrt.ma. La demande peut émaner directement du radioamateur ou par l'intermédiaire de l'Association Royale des Radioamateurs du MAROC (ARRAM).

Constitution d'un dossier :

Pour un radioamateur marocain :

- Demande de l'intéressé précisant la marque et type de la station.
- Copie de sa licence d'amateur.
- Copie du certificat d'opérateur radioélectrique.
- Formulaire de demande rempli et signé.

Pour un radioamateur étranger :

- Demande de l'intéressé précisant son point d'attache et la durée du séjour au Maroc ;
- Copie de sa licence d'amateur ;
- Copie du passeport.

[Annonce](#)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications procède à l'actualisation des données relatives aux radioamateurs, détenteurs de licences d'amateurs au Maroc. Les radioamateurs sont invités à actualiser, **au plus tard le 31 décembre 2020**, les données les concernant via le formulaire de mise à jour des données figurant ci-dessous.

Pour toute demande d'information complémentaire, Prière de contacter le Service des Autorisations au numéro 05 37 71 85 53/25 ou sur l'adresse mail suivante : radioamateur@anrt.ma.

[Formulaire](#)

[Formulaire pour un radioamateur résident ayant le CRR au Maroc](#)

[Formulaire de mise à jour des données](#)

[Remplir le formulaire](#)

Langue Français

- [Read more about Autorisation stations d'amateur](#)

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des stations radioélectriques.

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

- [Read more about Présentation](#)

Le service radioamateur permet aux amateurs de différents pays d'échanger en langage clair des messages d'ordre technique ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques à caractère purement personnel et non lucratif.

Conformément aux dispositions de la décision n° 27/00 du 1er mars 2000 relative aux modalités de gestion et de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques, l'utilisation d'équipements radioélectriques pour les besoins du service d'amateur est subordonnée à l'obtention d'un [certificat d'amateur](#).

Langue Français

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

All

- [Read more about Procédure](#)

Cette demande peut être envoyée par mail à l'adresse autorisation@anrt.ma. La demande peut émaner directement du radioamateur ou par l'intermédiaire de l'Association Royale des Radioamateurs du MAROC (ARRAM).

Constitution d'un dossier :

Pour un radioamateur marocain :

- Demande de l'intéressé précisant la marque et type de la station.
- Copie de sa licence d'amateur.
- Copie du certificat d'opérateur radioélectrique.
- Formulaire de demande rempli et signé.

Pour un radioamateur étranger :

- Demande de l'intéressé précisant son point d'attache et la durée du séjour au Maroc ;
- Copie de sa licence d'amateur ;
- Copie du passeport.

Langue Français

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

All

Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications procède à l'actualisation des

données relatives aux radioamateurs, détenteurs de licences d'amateurs au Maroc. Les radioamateurs sont invités à actualiser, **au plus tard le 31 décembre 2020**, les données les concernant via le formulaire de mise à jour des données figurant ci-dessous.

Pour toute demande d'information complémentaire, Prière de contacter le Service des Autorisations au numéro 05 37 71 85 53/25 ou sur l'adresse mail suivante : radioamateur@anrt.ma.

- [Read more about Annonce](#)

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

All

Langue Français

[Formulaire pour un radioamateur résident ayant le CRR au Maroc](#)

- [Read more about Formulaire](#)

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

All

Langue Français

[Remplir le formulaire](#)

- [Read more about Formulaire de mise à jour des données](#)

E-services: [Autorisation stations d'amateur](#)

All

Source URL: <https://www.anrt.ma/e-services/radiocommunication/autorisation-stations-damateur>